

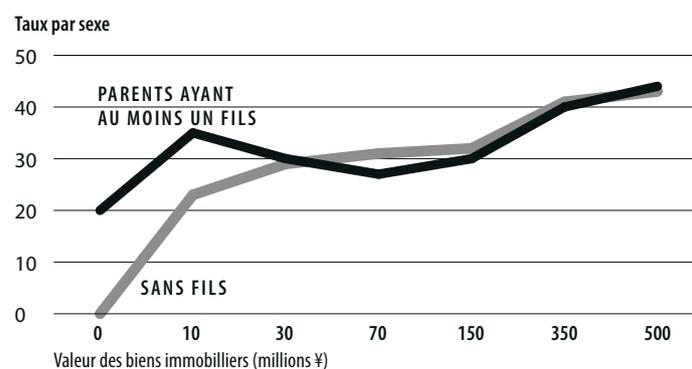
tié des biens du parent décédé.

4 Lorsqu'on se livre à des estimations en utilisant une analyse probit, la cohabitation parents/enfants et l'existence d'une motivation de legs sont considérées comme des variables subordonnées. Un modèle est développé pour expliquer les relations entre la valeur des biens, le degré d'attention et la valeur supposée de l'héritage. Si le modèle de legs orienté vers l'échange s'avère exact, il devrait y avoir une relation positive entre le legs (du parent à l'enfant), l'attention (de l'enfant au parent) et la valeur supposée des biens à hériter. Cependant nous ne pouvons expliquer la cohabitation et la motivation de legs par une série de variables. Par conséquent, dans une analyse probit, nous reconnaissons une relation quand plus le montant des

### c) Différence en fonction du sexe des enfants (selon que les parents ont un fils ou pas)

J'ai étudié la différence de comportement en matière de cohabitation entre les parents qui ont au moins un fils et les autres (ceux qui n'ont que des filles). La Figure 3 montre la probabilité de cohabitation des personnes âgées qui ont au moins un fils et de celles qui n'en ont pas, selon la valeur des biens immobiliers. On observe une relation positive entre la probabilité de cohabitation chez les personnes âgées qui n'ont que des filles et la valeur de leurs biens immobiliers.

**Figure 3** Comparaison du taux de cohabitation parents-enfants selon la composition de la fratrie



## 2. Résultats du modèle probit de la cohabitation parents-enfants

Les résultats du modèle probit de cohabitation entre parents et enfants donnés au Tableau 1 fournissent les indications suivantes :

- Le taux de cohabitation présente une relation positive avec la valeur des biens immobiliers détenus par les parents.
- Les variables muettes des parents de sexe masculin accroissent le taux de la cohabitation.
- Les variables concernant le conjoint font baisser le taux de cohabitation.
- Le nombre d'enfants et le taux de cohabitation sont dans une relation positive.

- L'expérience d'un héritage augmente le taux de cohabitation.
- La relation entre la valeur des biens immobiliers et la cohabitation peut être interprétée comme une relation entre les biens des parents et le soutien (l'attention) apporté par l'enfant dans le modèle théorique. De plus, si le nombre d'enfants est élevé, la part légale d'héritage par enfant en est réduite, ce qui réduit également le niveau d'utilité de réservation pour l'enfant. Cela peut être considéré comme la relation entre le niveau d'utilité de réservation pour l'enfant et le soutien (l'attention) accordé au parent

biens des parents est important, plus la probabilité de cohabitation et d'une motivation stratégique de legs est élevée.

**Tableau 1** Résultats du modèle probit de cohabitation parents-enfants

Transmission orientée vers l'échange	Équation 1	Équation 2	Équation 3
Constante	0,78 (2,1)**	0,75 (2,0)	0,72 (2,0)**
Age	-0,47 (0,12)	-0,14 (0,36)	-0,99 (0,26)
Education	-0,89 (-0,5)	-0,8 (-0,46)	
Expérience antérieure d'héritage	-0,55 (4,35)***	-0,56 (4,4)	
Nombre d'enfants	0,48 (1,2)	0,49 (1,2)	
Revenu	-0,33 (0,7)	-0,25 (0,5)	-0,42 (0,88)
Biens financiers	0,84 (0,8)		0,74 (0,7)
Immobilier		0,45 (2,5)***	0,46 (2,5)***
Sexe	0,27 (1,9)**	0,28 (2,0)**	0,23 (1,6)**
Conjoint	-0,36 (2,2)**	-0,36 (2,2)**	-0,33 (2,1)**
Fils	-0,36 (2,2)**	-0,35 (2,1)**	-0,29 (1,9)**
Taille de l'échantillon	490	490	490
Ratio de concentration	62%	65%	62%
Log de vraisemblance	-310	-310	-310
Indice de vraisemblance	0,1	0,1	0,08

\* significatif à 1% — \*\* significatif à 5% — \*\*\* significatif à 10%

## 3. Analyse du comportement testamentaire par croisement de données

Un certain nombre de caractéristiques personnelles ont été contrôlées, comme pour l'examen de la cohabitation parent-enfant, et les effets de chaque caractéristique sur le comportement testamentaire ont été analysés. Je me suis livré à une tabulation croisée des données et j'ai ensuite appliqué un modèle probit, comme suit :